

« Il existe des systèmes laïques plus anciens que le régime français »

Pour l'historienne des idées Valentine Zuber, la différence entre les régimes séparatistes américain et français tient dans leur but : alors qu'aux Etats-Unis, les révolutionnaires ont voulu protéger leur pluralisme religieux de l'ingérence de l'Etat, c'est l'Etat qui, en France, a voulu se protéger des religions et de leur emprise supposée.

Propos recueillis par [Claire Legros](#)

Publié le 04 décembre 2020 à 06h00 - Mis à jour le 02 février 2021 à 17h26

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/04/valentine-zuber-il-existe-des-systemes-laiques-plus-anciens-que-le-regime-francais_6062128_3232.html

Valentine Zuber est historienne des idées, directrice d'études à l'Ecole pratique des hautes études (université PSL), où elle est titulaire de la chaire « Religions et relations internationales ». Elle a publié *La Laïcité en débat. Au-delà des idées reçues* (Le Cavalier bleu, 2017, réédité en 2020).

Quels sont les différents modes de relation entre l'Etat et les religions dans les pays démocratiques ?

Les modalités d'organisation sont très différentes d'un pays à l'autre et s'expriment selon des formes juridiques particulières. En France, nous avons opté pour un modèle de laïcité séparatiste, comme aux Etats-Unis, au Mexique, en Tchéquie et dans d'autres pays où s'opère une distinction juridique nette entre les institutions civiles et les groupes religieux.

Ailleurs, c'est plutôt une laïcité de reconnaissance qui est pratiquée. Une religion traditionnelle, souvent reconnue comme telle par la Constitution, coexiste avec des propositions religieuses qui sont traitées de manière plus ou moins égale par rapport à cette religion majoritaire. Ainsi au Royaume-Uni, l'anglicanisme, religion d'Etat, dispose-t-elle d'un statut particulier, mais les autres cultes ont les mêmes facultés de libre expression et d'évolution dans l'espace public. C'est aussi le cas au Danemark avec le luthéranisme.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Aux racines de la laïcité, cette passion très française à l'histoire tourmentée](#)

Ces religions ont pour chef le souverain du pays et jouent plutôt le rôle de religion civile unifiante. Dans d'autres pays encore, l'Etat, qui se proclame neutre, peut reconnaître et subventionner plusieurs religions ou convictions philosophiques en fonction de leur antériorité traditionnelle ou de leur importance numérique dans le pays. C'est le cas en Belgique ou encore en Italie.

« S'il existe une spécificité française, c'est moins dans la laïcité proprement dite que dans l'importance qu'elle prend dans le débat public »

On évoque souvent une « spécificité » de la laïcité française. Quelle est-elle, selon vous ?

S'il existe une spécificité française, c'est moins dans la laïcité proprement dite que dans l'importance qu'elle prend dans le débat public. La réalité juridique que le mot recouvre en France est partagée par de nombreux pays dans le monde, essentiellement des Etats de droit, démocratiques, qui garantissent les libertés publiques telles qu'elles sont listées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions des droits de l'homme qui l'ont suivie.

Lire l'entretien [70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : la fin d'une utopie ?](#)

Pour qu'un Etat soit considéré comme laïque, il faut en effet qu'il respecte la liberté de religion et de conviction, individuelle mais aussi collective, n'établisse aucune discrimination entre les individus en fonction de leur identité religieuse et n'impose pas une religion d'État qui serait totalement exclusive des autres.

Il existe des systèmes laïques plus anciens que le régime français. La laïcité de l'État américain date de la fin du XVIII^e siècle, celle de l'Etat fédéral mexicain remonte au milieu du XIX^e siècle. En revanche, dans la plupart de ces pays, notamment les cultures anglo-saxonnes, on utilise le mot « sécularisme » pour décrire cette réalité, et non le mot « laïcité », néologisme français qui date du milieu du XIX^e siècle et n'est traduit que dans les autres langues latines et en turc.

Comment expliquer les réactions d'incompréhension que l'on constate dans d'autres pays, y compris séparatistes comme les Etats-Unis, à l'égard de la laïcité française ?

S'ils prennent tous deux la forme séparatiste, les modèles français et américain n'ont pas été instaurés dans le même but. Aux Etats-Unis, les révolutionnaires ont choisi la séparation pour protéger leur pluralisme religieux de l'ingérence de l'Etat. Il s'agissait de garantir la paix civile et la liberté religieuse dans un pays où le pluralisme confessionnel était important.

En France, c'est l'inverse : l'Etat a voulu se protéger des religions et de leur emprise supposée, du fait de la tentation récurrente de l'Eglise catholique d'imposer son projet politique dans le passé. Ainsi les Américains considèrent-ils volontiers que subsistent en France des traits du gallicanisme et de l'autoritarisme napoléonien, avec un Etat qui cherche toujours à contrôler la société civile et, dans celle-ci, les religions et leurs expressions particulières.

En France, la mission dévolue dès le départ à l'école républicaine est de former de nouveaux citoyens pleinement républicains, en les détachant de leur ancrage religieux ou identitaire, souvent considéré comme un obstacle à l'unification nationale. C'est peut-être là la spécificité française ; les autres pays occidentaux ont une perception bien moins négative du rôle du religieux dans la constitution de la personnalité des futurs citoyens.

[Claire Legros](#)